

Problématisation et thématisation de la succession présidentielle en Afrique à partir du Cameroun



Derrière la problématique affichée de la succession présidentielle au Cameroun, se dessine les questions techniques mais aussi routinières de la dévolution des pouvoirs et des compétences de la Présidence de la République au Cameroun. C'est donc une problématique liée à de multiples aspects qui est analysable de manière complexe et sous des perspectives différenciées.

Dans cette optique, évoquer la catégorie de la succession présidentielle dans les ordres politiques et étatiques tels que le Cameroun ne signifie pas qu'on la prenne pour argent comptant; que cette catégorie ainsi appréhendée soit taken for granted.

Il s'agit surtout de mobiliser cette catégorie commode de manière à la fois réflexive et discursive, normative et évaluative mais aussi positive et opérative afin d'éclairer d'un regard varié les problèmes posés par les conditions et configuration affectives, effectives ou défectives de la dévolution des prérogatives et compétences de pouvoir liées à la Présidence de la République du Cameroun comme organe déterminant de puissance étatique.

Cette édition des *Dossiers et Documents de Germinal* s'est ainsi efforcée de construire de manière réflexive mais aussi informée une problématisation consistante des figures, postures, procédures, conjonctures et structures à travers lesquelles se construisent, déconstruisent et reconstruisent les chaînes d'action et de décision ou de représentation et de signification autour des règles, échanges, jeux et luttes qui concernent la dévolution du pouvoir présidentiel dans les ordres étatiques postcoloniaux africains dont le Cameroun est ici adopté comme une expression paradigmatique et emblématique. Il est alors question de rendre compte et de rendre raison des rapports et ressorts sociaux divers qui sont recouverts par le recours commode à la catégorie de succession présidentielle.

La problématisation de la succession présidentielle (comme schématisation commode des phénomènes et processus inhibés ou activés de dévolution des prérogatives et compétences attribuées à l'organe et aux fonctions du Président de la République du Cameroun) fait l'objet de multiples perspectives d'appréhension et de compréhension. C'est ainsi qu'il en résulte un tableau riche allant de la rétrospection historico-politique à visée didactique (Texte 1) à la

Une succession démocratique est-elle (im)possible au Cameroun?

Écrit par Dossier coordonné par Mathias Eric Owona Nguini
Mercredi, 28 Juillet 2010 07:26

critique philosophique raffinée maniant le scepticisme avec dextérité (Texte 6), en passant par l'exégèse et l'herméneutique juridiques doctrinalement impeccables (Texte 2), l'analyse réflexiviste et (dé)constructionniste de *critical political economy* nourrie de postmodernisme et de postcolonialisme (Texte 3), l'examen socio-politique robuste des scènes et scénarii stratégiques (Texte 4) et la socioanalyse démythificatrice des postures politiques peignant les nuances, contrastes et reflets du paysage réel ou imaginé, imaginaire de la succession au Cameroun (Texte 5).

Pour essayer d'éclairer sur les sens ou les non-sens de la catégorie de succession présidentielle au Cameroun, aux plans logiques et épistémologiques (savants et intellectuels) ou pratiques et pragmatiques (citoyens et utilitaires), ce *Dossiers et documents de Germinal* a alors requis une expertise multidisciplinaire. Georges Owona Mbida Otto (expert en stratégie et gestion des conflits) a étudié d'un point de vue rétrospectif et prospectif " la succession présidentielle de 1982 à 1984 (Texte 1). Alain-Didier Olinga (juriste éminent de chaire) analyse les

" aspects juridiques de la "succession" à la tête de l'État au Cameroun "

(Texte 2). Jean Biem (chercheur en études postcoloniales et postmodernes dans le créneau des

"cultural studies"

) à évalué de manière critique l' "

économie politique des risques liés à la succession présidentielle "

(Texte 3). Mathias-Éric Owona Nguini (socio-politiste invétéré) a exploré le thème

" la succession présidentielle comme scène et les scénarii stratégique de la succession au Cameroun : agences, agents, acteurs, actants et actes "

(Texte 4). Le même auteur a réfléchi sur le thème

" Une succession présidentielle démocratique également différée par le byzantinisme, le fractionnisme et le nombrilisme de l'opposition et de la société civile "

(Texte 5) et Fabien Eboussi Boulaga (philosophe émérite) a magistralement conclu ce dossier dans un article intitulé

"Libres propos philosophiques sur la succession présidentielle en régime de rente : méditations autour du sens et du non-sens "

(Texte 6). D'autres textes de Duke Atangana, Simon Patrice Djomo et de l'historien Fabien Kangè Ewane, des documents tirés des revues et magazines permettent d'avoir une vue d'ensemble sur la question des successions en Afrique

Aussi diverses que soient les contributions de ce dossier, elles conduisent toutes à s'interroger sur la pertinence non seulement conceptuelle et doctrinale mais aussi factuelle et instrumentale d'une problématisation sereine et sérieuse de la dévolution du pouvoir présidentiel - prise sous la catégorie commode de la succession présidentielle - dans les ordres politiques et étatiques postcoloniaux d'Afrique à l'exemple du Cameroun. En effet, la prévalence patrimonialiste, monopoliste et souverainiste d'une civilisation de la rente semble y compromettre l'établissement durable, viable et fiable d'un cadre sûr et serein où la succession présidentielle serait délivrée de l'emprise du gouvernement perpétuel ainsi que de l'anarchie de la tyrannie ou de la tyrannie de l'anarchie.

Voilà ce qui en est de la succession présidentielle, de son intelligibilité sémantique et pragmatique dans des univers politiques et interactionnels officiels, citoyens et populaires soumis à la persistance aussi ubiquitaire qu'ubuesque de la loi d'airain absolutiste et monopoliste du gouvernement perpétuel. En effet, l'État de gouvernement perpétuel dont la

Une succession démocratique est-elle (im)possible au Cameroun?

Écrit par Dossier coordonné par Mathias Eric Owona Nguini
Mercredi, 28 Juillet 2010 07:26

Présidence sempiternelle est le pivot symbolique, idéologique, institutionnel et stratégique ne connaît de succession que celle du recommencement du même. C'est pourquoi on peut dire qu'au Cameroun comme dans bien d'autres contrées de l'Afrique postcoloniale, qu'on espère un serpent de mer.

Peut-on pour autant tout sacrifier à cet exorcisme fataliste ? Il paraît peu vraisemblable que la saine raison nous le commande ou nous le recommande. {jcomments on}

Mathias Eric Owona Nguini

Sociopolitiste, Université de Yaoundé II / Fondation Paul Ango Ela

Source: *Les Dossiers et Documents de Germinal*, n°005, août/sept 2009.

La succession présidentielle de 1982 à 1984: histoire et leçons pour le futur

Par **Georges Owona Mbida Otto***

Les événements du 6 avril 1984, notamment le coup d'État manqué ; les exécutions sommaires qui ont suivi ; les condamnations à mort exécutées et les arrestations, sont là pour témoigner du caractère heurté d'une succession dont il serait intéressant de faire l'histoire et le bilan afin d'envisager des leçons pour l'avenir.

Introduction

La décision du Président Ahmadou Ahidjo de quitter le pouvoir(1) en 1982 n'a pas pour autant donné lieu à la transition calme à laquelle on se serait attendu au sommet de l'État camerounais. Les événements du 6 avril 1984, notamment le coup d'État manqué ; les exécutions sommaires qui ont suivi ; les condamnations à mort exécutées ; les arrestations, sont là pour témoigner du caractère heurté d'une succession dont il serait intéressant de faire l'histoire et le bilan afin d'envisager des leçons pour l'avenir. L'exercice ne manque pas d'intérêt

Une succession démocratique est-elle (im)possible au Cameroun?

Écrit par Dossier coordonné par Mathias Eric Owona Nguini
Mercredi, 28 Juillet 2010 07:26

à une période de l'histoire du Cameroun où il faut, malgré tout songer à la succession de monsieur Paul Biya.

Écrivant sur la question, Philippe Gaillard a un titre suffisamment évocateur " *l'Après Ahidjo avec Ahidjo* " (2). Il

y a dans cette expression le reflet certes pâle mais réel de l'imbroglie institutionnel et politique qui a caractérisé le passage du témoin à Paul Biya. Le flou artistique qui a émaillé le départ du pouvoir d'Ahmadou Ahidjo tout comme l'entrée en scène de Paul Biya a été alimenté par une incohérence politico-institutionnelle au sommet de l'État. Le soir du jeudi 4 novembre 1982 est sans doute resté inoubliable dans l'histoire politique du Cameroun.

[lire la suite](#)

Aspects juridiques de la "succession" à la tête de l'État au Cameroun

Pr **Alain Didier Olinga***

La notion de succession pose au juriste une interrogation relativement simple : dans quelles circonstances et selon quelles modalités procède-t-on au renouvellement du titulaire de la fonction présidentielle en droit constitutionnel camerounais ?

Au moment où les sociétés africaines entendent, vaille que vaille, enjamber le chemin de la démocratie pluraliste, en consolidant la dévolution électorale du pouvoir politique, il peut être déroutant de raisonner en termes de succession pour traiter du problème de la transition ou du changement au sommet de la structure étatique. La sémantique successorale, en soi, peut relever de la provocation, ou à tout le moins de l'anachronisme analytique. Avant d'aller plus avant dans l'étude, deux remarques liminaires doivent dès lors être faites.

Premièrement, lorsqu'il aborde aujourd'hui la question des modalités juridiques de la "succession" à la tête de l'État, le juriste-constitutionnaliste africain est quelque peu tenté d'être gagné par un sentiment d'inutilité, au regard de l'ingéniosité politique dont font preuve plusieurs dirigeants africains pour contourner les obstacles juridiques dressés par les constitutions sur le chemin de leur volonté de se maintenir durablement au pouvoir. Une certaine lucidité, ou désillusion, commande probablement de laisser les réalités politiques décider de ces choses éminemment politiques, avec l'espoir que ce sera le moins mal possible pour la survie de l'État, de la Nation et de la paix civile.

[Lire la suite](#)

Économie politique des risques liés à la succession présidentielle

Par Jean Eudes Biem *

La succession de la plus haute autorité de l'État ne se joue pas seulement sur le plan politico-institutionnel et sécuritaire. Elle s'inscrit dans une matrice socioéconomique où l'État se révèle plus ou moins efficace en termes de gestion des risques encourus à divers niveaux de gravité selon les dynamiques structurelles. Le Cameroun présente-t-il des capacités avérées pour maîtriser les risques politico-économiques et financiers que pourrait lui poser, à court ou moyen terme, une succession mal maîtrisée ?

Les termes du débat

Le problème ainsi posé relève moins de la simple question de la succession à la tête d'un État plus ou moins viable que de toute une dynamique transitologique. La transitologie comparée montre en effet que la succession à la tête des États faibles a pour véritables enjeux la transition structurelle en vue de l'émergence de l'État efficace. La Russie post-soviétique et le Ghana sont des exemples différents de succession-transition réussie qui (re)construit la prospérité en garantissant des successions périodiques à risques maîtrisés. Avant d'en arriver là, chaque succession est critique pour des pays comme le Cameroun dont les autorités font valoir officiellement qu'il est un pays pauvre, très endetté et très corrompu, c'est-à-dire aux antipodes de l'État efficace.

La recherche de l'efficacité se déploie sur trois niveaux d'opérationnalité dans la promotion du bien public (ressources et services) : les politiques publiques qui peuvent changer rapidement ; les institutions dont la construction prend du temps et participe de l'investissement dans les capacités ; et la structure de pouvoir qui détermine les intérêts que le gouvernement représente. Les structures de pouvoir et d'intérêts déterminent à quel point un gouvernement investira dans les capacités en vue d'assurer le minimum fondateur de l'État : la perception de l'impôt en échange de la sécurité et de la justice. [Lire la suite](#)

La Succession présidentielle comme scène

Les scénarii stratégiques de la succession au Cameroun: agences, agents, acteurs, actants et actes

Une succession démocratique est-elle (im)possible au Cameroun?

Écrit par Dossier coordonné par Mathias Eric Owona Nguini
Mercredi, 28 Juillet 2010 07:26

Par Mathias Eric Owona Nguini*

La succession de la plus haute autorité de l'État ne se joue pas seulement sur le plan politico-institutionnel et sécuritaire. Elle s'inscrit dans une matrice socioéconomique où l'État se révèle plus ou moins efficace en termes de gestion des risques encourus à divers niveaux de gravité selon les dynamiques structurelles. Le Cameroun présente-t-il des capacités avérées pour maîtriser les risques politico-économiques et financiers que pourrait lui poser, à court ou moyen terme, une succession mal maîtrisée ?



Sans que l'on y prenne toujours garde ou que l'on y prête toujours attention, en raison de la censure frileuse de l'ordre gouvernant à ce sujet, la question de la succession présidentielle entendue au sens neutre et didactique de dévolution des prérogatives et compétences de pouvoir relevant de la présidence de la République du Cameroun, se pose plus que jamais. Pourtant, la censure sociale et politique imposée par la prédominance symbolique et pratique d'un système étatique de pouvoir perpétuel qui travaille à comprimer la construction et la consolidation publiques d'un débat à ce sujet, de manière à maintenir et entretenir la pérennité et la longévité gouvernementales du Président posé en détenteur viager ou semi-viager de l'office présidentiel. L'appareil politique et institutionnel, associé à l'ordre gouvernant opère en faveur de la défense du système étatique installé/implanté de la Présidence perpétuelle et personnelle de facture patrimoniale. [Lire la suite](#)

□

L'opposition □ subjuguée par la rente de la tyrannie de pouvoir perpétuel

Un état de choses compromettant la succession présidentielle

Une succession démocratique est-elle (im)possible au Cameroun?

Écrit par Dossier coordonné par Mathias Eric Owona Nguini
Mercredi, 28 Juillet 2010 07:26

Par Mathias Eric Owona Nguini*

Les groupes et réseaux d'opposition et de contestation qui sont aussi bien moulés par l'autoritarisme sociétal et systémique dominant, sont eux-mêmes pris dans l'engrenage immobiliste du gouvernement perpétuel gaspillant les énergies et les ressources capables de revigorer et de redorer leur capacité de direction (leadership) et d'orientation (patternship) dans l'optique de la construction doctrinale et opérationnelle d'une plateforme républicaine et démocratique d'alternance.

Dans cette optique, les milieux de l'opposition politique et citoyenne demeurent subordonnés à la loi monopoliste de la gravité qui les assujettit volontairement ou involontairement à l'emprise hégémonique et hégémoniste de la formation dirigeante centraliste qui les terrifie et les terrorise par une puissance inséparablement sorcière et policière. Ces milieux sont alors littéralement médusés au plan idéologique, organisationnel ou stratégique par les puissances répressives et compressives de l'ordre présidentieliste qui les confinent à être des alibis ornementaux, les neutralisent quant à leur capacité de forger des alternatives convaincantes pour construire des possibilités sérieuses d'alternance et leur imposent physiquement et psychologiquement la résignation impuissante à se laisser dominer par le gouvernement perpétuel. [Lire la suite](#)

Réflexions sur les successions présidentielles

Par Fabien Eboussi Boulaga*



Le sujet, tel qu'il m'est proposé, invite à se prononcer sur la nature ou la qualification réelle, coïncidant avec celle qui est affichée et proclamée, des régimes dans lesquels se font ou se projettent les successions des chefs dans nombre d'Etats africains. La manière dont elles se déroulent autorise-t-elle de les tenir pour républicaines, démocratiques ou pour monarchiques et despotiques ? On peut avoir deux types d'opinions. Le premier fournira une réponse instruite

Une succession démocratique est-elle (im)possible au Cameroun?

Écrit par Dossier coordonné par Mathias Eric Owona Nguini
Mercredi, 28 Juillet 2010 07:26

de constitutionnaliste et de comparatiste, d'autant plus intéressante qu'elle se contentera d'être descriptive, solidement et largement informée, sans prise de position autre que techniquement conditionnelle, envisageant des inconvénients, des avantages, les moyens de minimiser les uns et de maximiser les autres, selon le choix opéré. Sa conclusion positive ou négative l'inscrirait aussitôt dans l'un des deux camps qui s'opposent ou qu'on feint de dresser l'un contre l'autre. Elle ne serait plus qu'une opinion, ni vraie ni fausse, ni juste ni injuste, mais celle de ceux qui soutiennent le président en fonction ou de ceux qui récusent l'idée qu'" *il se succède à lui-même* ". Dès lors, seule tranchera la force sans appel de l'ordalie des urnes, cette manière de jugement de Dieu des temps modernes sécularisés et de l'occidentalisation du monde.

[Lire la suite](#)

Le pouvoir dans ses funèbres pompes

Tous les moyens sont bons pour s'accrocher au pouvoir. La manipulation de la constitution devient partout la règle, au Cameroun comme ailleurs en Afrique. La mort et la succession par le fils sont devenues la nouvelle forme d'alternance dans le continent.

"*Vous croyez, vous au fantôme*" ?, demandait Paul Biya aux journalistes. Le président du Cameroun revenait, le 09 juin 2004, "*d'un court séjour privé en Europe.*" Une rumeur

persistante lui avait donné alors pour mort. African Independent semble être le premier site Internet à avoir mis le feu aux poudres. On y trouve effectivement une pleine page se rapportant à l'histoire, avec plusieurs versions contradictoires. La première, datée du samedi 5 juin 2004, fait état du décès du président dans un hôpital londonien dans la nuit du 4 au 5. La seconde, datée du 6 juin, dit que "Biya serait mort à l'hôtel Intercontinental, en Suisse". Il ne fallait pas plus pour que le Cameroun vive un week-end de folie. A son retour au Cameroun, Paul Biya donne sa version des faits :

"*J'étais en visite privée en Europe. J'ai appris comme tout le monde que j'étais mort*".

Il ajoute :

"*Il paraît qu'il y en a qui s'intéressent à mes funérailles. Eh bien, dites-leur que je leur donne rendez-vous dans une vingtaine d'années*"

[Lire la suite](#)

Illusoire interdiction des coups d'État

Par Anatole Ayissi

La démocratisation a suscité l'espoir, et l'Organisation de l'unité africaine (Oua) a proscrit, en juillet 1999, les coups d'État. Pourtant, cette même année, les militaires ont renversé les gouvernements au Niger, en Sierra Leone, aux Comores et en Côte-d'Ivoire, Bannir les coups d'État est, en effet, une illusion. C'est la déliquescence des États eux-mêmes qui doit être combattue.

Au mois de juillet 1999, à Alger, les chefs d'État et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine (Oua) ont décidé d'exclure désormais des sommets de cette organisation tout gouvernement qui se serait emparé du pouvoir à la faveur d'un coup d'État. C'est là, à première vue, une décision de haute portée morale qui ne peut qu'honorer l'Afrique et les Africains. Malheureusement, la déclaration d'Alger, qui se voudrait guidée par un souci de "*civilisation des mœurs*" politiques, loin de réjouir et de rassurer, génère plutôt une sensation de malaise chez nombre d'observateurs.

En effet, pour que l'interdiction des coups d'État ait des chances d'avoir un impact constructif sur la réalité concrète, il ne suffit pas que l'intention à la base de la décision soit bonne. Dans leur ferme et, malheureusement, inconditionnelle détermination à mettre hors-la-loi les coups de force à la tête de l'État, les membres de l'Oua ont manqué de faire la part des choses entre, d'un côté, la nocivité des coups d'État et, de l'autre, leur troublante nécessité. Le coup d'État est-il un mal en soi? Si on répond par l'affirmative, alors toute société politique qui se respecte devrait créer les conditions de son bannissement absolu, ainsi que tentent de le faire, par la magie ô combien illusoire du verbe, les gouvernants africains. Or il est évident que sous certaines conditions, et étant donné certaines circonstances, que l'on pourrait qualifier d'exceptionnelles, l'œuvre de coup d'État peut très bien représenter la vertu et le courage politiques suprêmes. L'histoire en général, et celle de l'Afrique des indépendances en particulier, montre qu'il existe dans la vie de certaines sociétés politiques, des moments tragiques de rupture douloureuse de l'ordre établi que l'on pourrait bien qualifier de coup d'État salutaire. [Lire la suite](#)

Une succession démocratique est-elle (im)possible au Cameroun?

Écrit par Dossier coordonné par Mathias Eric Owona Nguini
Mercredi, 28 Juillet 2010 07:26

Hier, aujourd'hui, demain

Par Fabien Kanguè Ewanè*

Par déformation professionnelle et suite à notre expérience de septuagénaire, nous ne pouvons plus vivre un seul instant sans nous sentir à la fois redevable d'une part, de notre père et de notre mère décédés il y a une trentaine d'années, et d'autre part, de nos enfants à la fois biologiques et spirituels. Nous nous sentons ainsi, à tout moment, redevable de l'hier et du demain. De la sorte, notre souci constant est de conformer chaque acte que nous posons, en parole ou en action, à cette double orientation. Nous nous voulons ainsi fidèle à l'enseignement puisé dans la sagesse de la vieille Égypte, selon lequel 'Hier m'a enfanté, Aujourd'hui, je crée les Demains. Nous pensons que c'est cette lecture de la vie en société qui a fait la grandeur et la pérennité du pays des Pharaons.

C'est sous cet éclairage que nous méditons sur l'événement passé sous nos yeux il y a vingt-cinq ans, et dont nos compatriotes et nous-mêmes étions loin, très loin de soupçonner les effets induits dont nous faisons tous l'expérience aujourd'hui. Comme c'est normal dans toute société, chacun vit et interprète ces effets à sa façon et dans une cacophonie où il n'est pas aisé de s'en faire une idée précise. [Lire la suite](#)